

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire, du 6 mai 2003, du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 13 mai 2003 à 19 h 40, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Grégoire Rompré
madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 413 0503 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0503-08 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

Président

- 4.2 Projet de calendrier des séances du conseil des commissaires.
- 5.2 Visite d'une délégation du Mali.
- 5.3 Félicitations.
- 6.2 Organisation scolaire 2003-2004.
- 12.1 Projets à caractère physique (P.C.P.) 2003-2004.

QUE l'article 2 soit reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil des commissaires;

QUE les articles 6.1 et 6.2 soient déplacés pour être considérés aux articles 17.2 et 17.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement, monsieur le président Jean-Yves Laforest fait part aux membres du conseil des commissaires de la recommandation unanime du comité de sélection formé pour le comblement du poste de direction générale adjointe. Après avoir reçu cette recommandation, une résolution d'engagement est adoptée.

Nomination de monsieur Claude Leclerc au poste de directeur général adjoint

RÉSOLUTION 414 0503 :

actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que, par suite de la résolution 300 0203, le poste de direction générale adjointe est

CONSIDÉRANT, au terme du processus d'affichage, de recrutement et de sélection appliqué, que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que monsieur Claude Leclerc soit nommé au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire de l'Énergie, ceci à compter du 11 août 2003;

QUE cette nomination soit pour une période déterminée, selon les modalités du contrat à intervenir entre la commission scolaire et monsieur Claude Leclerc;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE la présente nomination soit aussi applicable sous réserve des dispositions du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires concernant l'emploi de direction générale adjointe.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les commissaires sont ensuite consultés par le secrétaire général sur un projet de calendrier des séances du conseil des commissaires pour 2003-2004. Au terme de discussions sur ce projet, il est convenu de modifications et de l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil des commissaires.

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, il est pris connaissance de recommandations du Comité de suivi relatif aux orientations – Plan d'action de la Commission scolaire de l'Énergie. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées concernant ce dossier.

Formation au personnel d'encadrement relativement aux politiques, règlements et directives

RÉSOLUTION 415 0503 : CONSIDÉRANT l'obligation pour tout personnel d'encadrement de respecter et de s'assurer que sont appliqués toutes les politiques, tous les règlements et toutes les procédures de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les difficultés pour tout nouveau cadre d'école, de centre ou de service et pour tout cadre en nouvelle affectation de s'approprier les politiques, règlements et procédures applicables à sa nouvelle tâche et à son secteur d'activités;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que tout nouveau personnel d'encadrement et tout personnel d'encadrement affecté à un nouveau secteur d'activités, reçoive une formation relative aux politiques, règlements et procédures applicables à son secteur d'activités.

Adopté unanimement

Actualisation du plan de communication

RÉSOLUTION 416 0503 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un organisme parapublic d'envergure de par : l'étendue de son territoire, le nombre de bâtiments sous sa propriété, son budget annuel de plus de 100 M \$, son grand nombre de personnel (1800 employés), ses investissements et ses dépenses en matière mobilière et immobilière;

CONSIDÉRANT, de plus, que la commission scolaire de par sa mission est un acteur majeur dans le développement de sa région tant au niveau socio-économique que socio-communautaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit informer la population de son territoire des services éducatifs et culturels offerts et rendre compte de leur qualité tout en rendant compte également de la réalisation de son plan stratégique;

CONSIDÉRANT, en référence à la Politique sur la gestion de l'information et de la communication, que la commission scolaire considère la gestion de l'information et de la communication comme étant partie intégrante d'une gestion moderne et un élément majeur de la stratégie de l'organisme;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la volonté de faire une organisation communicante tant pour son public interne que pour son public externe;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'information et de la communication contribue particulièrement à créer une image de marque de l'organisme et à valoriser le personnel en faisant connaître les activités et les réalisations d'importance, tout en développant un sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT l'importance de doter la commission scolaire d'un système de gestion de l'information et de la communication planifié, organisé et efficace, relié aux stratégies et à la mission de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la commission scolaire actualise son plan de communication pour rapprocher l'école, le centre et la commission scolaire de la communauté, pour mettre en évidence ce qui se fait de bien dans les établissements et les services, et pour valoriser les élèves, le personnel et ses partenaires.

Adopté unanimement

Consultation,
information et
participation au
processus de
décision

RÉSOLUTION 417 0503 :

CONSIDÉRANT, au terme de l'étude effectuée, que des attentes justifiées sont exprimées afin que le processus de décision soit plus souple et respecte les structures existantes, les rôles et les responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de ce processus, l'importance d'effectuer une consultation des employés qui vivent au quotidien l'impact d'un éventuel changement de processus administratif avant son implantation;

CONSIDÉRANT que tout gestionnaire, prévoyant mettre en place ou modifier des procédures de fonctionnement, devrait connaître la réflexion du personnel concerné par une éventuelle procédure de travail les impliquant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que dorénavant, les gestionnaires à l'origine d'éventuelles décisions identifient les groupes de personnes à consulter à l'intérieur de l'organisation, notamment celles qui vivront au quotidien l'impact d'un changement de processus administratif, s'assurent d'une participation au processus de prise de décision de chaque groupe de personnes concernées dans le respect des structures existantes et des rôles et responsabilités de chacun, et soient responsables d'accorder un délai de consultation raisonnable à chaque groupe concerné.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Le directeur des Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, est ensuite invité à fournir des renseignements concernant la possibilité d'une visite d'une délégation du Mali. Il est ainsi mentionné que la ministre déléguée chargée de l'Emploi et de la formation professionnelle, ainsi que deux de ses collègues, pourraient être présentes au Carrefour Formation Mauricie le vendredi 16 mai prochain. Cette visite est organisée par Éducation Internationale, organisme qui tente de conclure une entente avec le Mali portant sur l'adaptation de leurs programmes de formation professionnelle dans l'optique de l'approche par compétences. La commission scolaire pourrait, s'il y a entente, apporter sa contribution grâce à ses personnes ressources hautement qualifiées.

Dans un autre ordre d'idées, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 418 0503 : CONSIDÉRANT que des élèves de l'école secondaire Val-Mauricie ont récemment participé aux championnats canadiens de badminton;

CONSIDÉRANT plus spécifiquement les résultats de la participation de ces élèves à savoir :

Roxanne Fraser

- ✓ médaille de bronze en double féminin;
- ✓ finale consolation en double mixte;
- ✓ quarts de finale en simple.

Charles-Étienne Côté Thiffeault

- ✓ médaille de bronze en double masculin;
- ✓ quarts de finale en double mixte;
- ✓ quarts de finale en simple.

Andrée-Anne Richard

- ✓ quarts de finale en double mixte.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à ces élèves et à leur entraîneur soit monsieur Donald Marchand.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 419 0503 : CONSIDÉRANT, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneurship, que deux projets d'écoles de la Commission scolaire de l'Énergie ont été sélectionnés pour être finalistes à l'échelle régionale;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que ces projets, inscrits dans le volet « Entrepreneuriat étudiant » sont :

<u>Projet</u>	<u>Description</u>
Les petites douceurs École Saint-Paul Shawinigan-Sud	Mise sur pied d'une petite entreprise (Les petites douceurs) où les élèves formés en comités (postes) assurent la fabrication et la vente de sels de bain aromatisés.
Spectacle des arts du cirque École secondaire Paul-Le Jeune Saint-Tite	Présentation du spectacle MIROIR qui regroupe les techniques des arts de cirque. Les élèves participent à la publicité, mise en scène, musique, décor, éclairage, costumes, etc... La production prévoit 7 représentations devant des élèves du primaire.

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves et aux intervenants impliqués dans les projets sélectionnés comme finalistes régionaux du Concours québécois en entrepreneurship.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services complémentaires. Une recommandation est alors présentée pour la formation d'un comité ad hoc dans le cadre de la politique « Mesures entraînant la non fréquentation scolaire ». Il est donné suite à cette recommandation.

Formation d'un comité ad hoc dans le cadre de la politique - Mesures entraînant la non fréquentation scolaire

RÉSOLUTION 420 0503 : CONSIDÉRANT que la politique « Mesures entraînant la non fréquentation scolaire » prévoit la formation d'un comité ad hoc pour procéder à l'analyse d'un dossier d'expulsion;

CONSIDÉRANT l'article 16.3 de la politique « Mesures entraînant la non fréquentation scolaire » :

16.3 le directeur des services complémentaires analyse la demande avec les membres du comité ad hoc formé par la commission scolaire à cet effet et entendent, notamment, le directeur d'école, l'élève et ses parents;

CONSIDÉRANT également l'article 16.5 de la même politique :

16.5 s'il y a lieu et suite à l'étude par le comité, le directeur des services complémentaires transmet la demande d'expulsion au Conseil des commissaires en y joignant sa recommandation;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que le comité ad hoc prévu à la politique « Mesures entraînant la non fréquentation scolaire » soit formé des représentants suivants : une direction d'école autre que celle concernée et désignée par le directeur des Services complémentaires et une commissaire d'école soit madame Nicole B.-Girard.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier présente un projet du plan d'investissement pour les projets à caractère physique 2003-2004. Au terme de cette présentation, les commissaires expriment un accord de principe quant à ce plan d'investissement et procède au dépôt du document.

Plan
d'investissement
pour les projets à
caractère physique
2003-2004

RÉSOLUTION 421 0503 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le document 0503-09 relatif au projet du plan d'investissement pour les projets à caractère physique 2003-2004.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procèdent à l'adoption des résolutions ci-après décrites.

Désignation d'un
représentant pour
siéger au conseil
d'administration
de la S.A.D.C. du
Haut Saint-
Maurice

RÉSOLUTION 422 0503 : CONSIDÉRANT que la Société d'Aide au Développement des Collectivités du Haut Saint-Maurice inc. a sollicité la Commission scolaire de l'Énergie pour désigner un représentant du secteur de l'Éducation au sein de son conseil d'administration pour le siège qui sera en élection en juin prochain;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que monsieur Yves Tousignant doit désigné par la Commission scolaire de l'Énergie pour siéger au conseil d'administration de la S.A.D.C. du Haut Saint-Maurice inc.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 423 0503 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 13 mai 2003, décrit au document 0503-10.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 20 h 40 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Président

Huis clos

RÉSOLUTION 424 0503 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Pendant le huis clos, outre de l'information de la direction générale, il est discuté du cadre de référence à l'organisation des concentrations et au transfert des élèves. De même, des échanges ont lieu quant à l'organisation scolaire 2003-2004, et ce, en suivi des explications fournies par la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers.

Messieurs les commissaires Denis Boulianne et Yves Tousignant ont quitté durant le huis clos soit respectivement à 22 h 05 et 22 h 22.

À 22 h 25, il est procédé à la réouverture au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 425 0503 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 426 0503 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire